

25.03.2014 - 12:00 Uhr

L'Union des villes suisses salue la vision globale du projet «prévoyance vieillesse 2020»

Berne (ots) -

La réforme de la prévoyance vieillesse 2020 proposée par le Conseil fédéral est une réforme en profondeur des 1er et 2e piliers. L'Union des villes suisses soutient ce projet qui garantira de façon durable les prestations de la prévoyance vieillesse. Il est toutefois regrettable que les prestations complémentaires, dont l'importance est appelée à croître, n'aient pas été intégrées dans la vision globale.

La Suisse a besoin d'une prévoyance vieillesse de qualité et financée de façon durable pour garantir le minimum vital de la population âgée. Si les prestations de la prévoyance vieillesse sont insuffisantes, c'est l'aide sociale des villes et des communes qui doit combler les lacunes. C'est pourquoi l'Union des villes suisses et sa section, l'Initiative des villes pour la politique sociale, saluent la réforme proposée par le Conseil fédéral, la «Prévoyance vieillesse 2020», et notamment que les adaptations soient apportées aux prestations ainsi qu'aux recettes. La prise en compte simultanée du 1er et du 2e pilier est toute à fait judicieuse pour une planification à long terme de la prévoyance vieillesse. D'un point de vue de politique sociale, il est décisif que la confiance dans le bon fonctionnement du système de prévoyance soit maintenue.

Il est regrettable que, dans la vision globale du Conseil fédéral, les prestations complémentaires (PC) manquent. Il s'agit d'un élément important du système des assurances sociales. Les PC intervenant de manière subsidiaire par rapport aux autres branches des assurances sociales, des modifications apportées à ces dernières ont donc des effets directs sur elles. Du point de vue des villes, il est important que le rôle des PC soit analysé dans le système des assurances sociales et que les effets de la réforme sur les PC soit intégralement prise en compte.

Les mesures proposées par le Conseil fédéral concernant le 1er et le 2e pilier sont largement soutenues par l'Union des villes suisses.

Age de la retraite à 65 ans pour les hommes et les femmes L'Union des villes suisses soutient le principe de l'harmonisation de l'âge de la retraite pour les hommes et les femmes. Le relèvement devra se faire par étapes. Il est décisif que cette harmonisation soit accompagnée de mesures d'accompagnement pour éliminer les inégalités existant entre hommes et femmes sur le marché du travail, en particulier en ce qui concerne les salaires.

Age de la retraite flexible

La possibilité d'un passage en douceur de la vie active vers la retraite tient compte de l'évolution sociale. Il est important qu'il soit aussi possible de revendiquer des prestations complémentaires dans les cas de rentes partielles. Sinon, l'aide sociale risque d'être trop sollicitée.

Baisse du taux de conversion LPP et de la déduction de coordination Pour tenir compte, dans la prévoyance professionnelle, de l'évolution démographique et économique, l'Union des villes suisses estime nécessaire de ramener, par étapes, le taux de conversion de 6,8% à 6%. Il est toutefois essentiel que des mesures de compensation soient prises pour amortir cette mesure. La baisse de la déduction de coordination en est une.

Augmentation de la TVA pour l'AVS

L'Union des villes suisses soutient la proposition du Conseil fédéral de financer le 1er pilier grâce à une augmentation progressive de la TVA. Le lien entre l'augmentation de la TVA et un même âge de référence pour tous, de même que la suppression de la rente de survivants pour les veuves sans enfants obtiennent ainsi le soutien de l'Union des villes suisses.

Privilégier les rentes au versement du capital Dans le domaine de la prévoyance professionnelle, l'Union des villes suisses soutient tous les efforts qui augmentent la transparence. Le paiement de la prévoyance sous forme de rentes est à privilégier aux versements du capital.

La réponse intégrale de l'UVS à la procédure de consultation peut être téléchargée à l'adresse suivante:
www.uniondesvilles.ch

Contact:

Nicolas Galladé, conseiller municipal de Winterthour
Président de l'Initiative des villes pour la politique sociale
Téléphone 052 267 56 11

Renate Amstutz, directrice de l'Union des villes suisses
Téléphone 031 356 32 32

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100017932/100753495> abgerufen werden.